

LISTES ROUGES & LISTES DE RÉFÉRENCE DE LA FAUNE EN GRAND EST

LA DÉMARCHE




Les Listes rouges des espèces menacées en Grand Est
Volet Faune



SEPTEMBRE 2023

AVANT-PROPOS

 Les Listes rouges, élaborées selon la méthodologie de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), font référence sur la situation des espèces et un éventuel risque, pouvant aller jusqu'à l'extinction. En France, en 2023, plus de 17 300 espèces ont ainsi été évaluées, mettant en évidence plus de 2 700 espèces menacées.

La démarche engagée en Grand Est depuis 2020 pour disposer de listes rouges régionales vise à identifier les enjeux de biodiversité au plus près du territoire. Le choix a été fait de démarrer sur la faune en l'absence de listes récentes pour ce groupe sur l'ensemble de la région. Pour appréhender les spécificités infrarégionales une approche biogéographique originale a été développée en complément.

Ces travaux ont nécessité la mobilisation de multiples experts naturalistes régionaux et bénéficié de l'expérience d'ODONAT Grand Est, coordonnateur de l'ensemble du projet. Au-delà de cet engagement, c'est toute une démarche d'évaluation et d'action collective impliquant le maximum de ressources disponibles dans un territoire donné qui doit être salvée.


La qualité scientifique de ces travaux, validés par les instances scientifiques régionales et l'UICN France, est également à souligner. À ce titre, il est important que les méthodologies et l'expertise développées soient valorisées et consignées en vue des applications et actualisations futures.

Plus d'une vingtaine de domaines faunistiques seront étudiés. Il est important que ce processus scientifique soit poursuivi dans d'autres domaines où les lacunes en matière d'évaluation sont les plus importantes (espèces saproxyliques forestières, abeilles, syrphes, arachnides, fourmis...). Une réflexion doit être menée avec les acteurs du territoire sur les compétences à développer pour disposer des données et de l'expertise nécessaire.

Les Listes rouges et les Listes de référence constituent un socle précieux pour la connaissance des espèces présentes en Grand Est et pour l'action en faveur de leur préservation. Leur large diffusion et appropriation est un enjeu fort pour sensibiliser tous les publics aux menaces pesant sur la biodiversité régionale et pour favoriser la mobilisation de cette connaissance dans l'ensemble des projets et décisions impactant les espèces et les habitats.

Enfin, il est à noter que ce projet répond à la mesure 26 de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 visant à renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, à travers notamment la mise à jour des listes rouges régionales et nationales sur la décennie. Le Grand Est est donc en avance dans la déclinaison de la SNB au niveau régional pour cette action. Que vous en soyez toutes et tous vivement remerciés.

Hervé VANLAER, Directeur de la DREAL Grand Est

 Au milieu des années 2010, des Listes rouges des espèces menacées avaient été publiées dans les anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, pour plusieurs groupes taxinomiques.

Après la création de la Région Grand Est en 2016, les associations ODONAT Alsace, LORINAT et le collectif faune Champagne-Ardenne se sont rassemblées et ont créé la fédération ODONAT Grand Est. L'objectif de l'association est d'œuvrer pour le développement de la connaissance des espèces et des milieux naturels, à travers la collecte et la valorisation des données naturalistes dans la région Grand Est. A ce jour, la fédération est constituée de 29 associations, couvrant la faune, la flore et la fonge. Elles sont réparties sur l'ensemble du Grand Est.

L'élaboration de Listes rouges (et de Listes de référence) a été une des premières missions que s'est fixée la fédération ODONAT Grand Est. L'objectif est d'identifier les priorités en matière de protection des espèces et des sites, et de fournir une base cohérente et normée pour orienter les politiques et stratégies de conservation. Les Listes rouges permettent de hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition dans la région Grand Est, de mettre en place des programmes de surveillance, d'inciter tous les acteurs à agir pour leur conservation.

Le souhait des associations est que ces Listes, labellisées par l'UICN et validées par le CSRPN, soient largement utilisées et qu'elles permettent de réels progrès en matière de protection des espèces et des milieux naturels dans le Grand Est.

Yves Muller, Président d'ODONAT Grand Est

PHOTOGRAPHIES : MARC SOLARI

<http://photos-marc-solari.e-monsite.com>

Couverture : Rainette verte *Hyla arborea* ;
Aeshne subarctique *Aeshna subarctica* ;
Bombyx disparate *Lymantria dispar* ; Grue cendrée *Grus grus*

Pages 2-3 : Thomise enflée *Thomisus onustus* ;
Vairon *Phoxinus phoxinus*

Page 4 : Saperde à échelons *Saperda scalaris* ;
Psithyre bohémien *Bombus bohemicus*

Pages 6-7 : Punaise écuyère *Lygaeus equestris* ; Sésie empiforme *Chamaesphexia empiformis* ; Lézard des murailles *Lacerta muralis* ;
Écureuil roux *Sciurus vulgaris*

Pages 8-9 : Guêpe potière *Delta unguiculatum* ;
Œcophore nervurée *Alabonia geoffrella*

Pages 10-11 : Mélitée orangée *Melitaea didyma* ; Épeire alsine *Araneus alsine* ; Pic noir *Dryocopus martius* ; Hélicelle plane *Xerolenta obvia*

4^e couverture : Syrphes ceinturé *Episyrphus balteatus*



LE PROJET EN GRAND EST

UNE DÉMARCHE RÉGIONALE AMBITIEUSE

La démarche entreprise en Grand Est vise à mobiliser, pour autant de domaines d'études taxinomiques que possible, un maximum d'experts et de connaissances dans le but de publier des synthèses régionales les plus complètes, en priorité :

- des **Listes de référence des espèces du Grand Est**,
- complétées, si le niveau de connaissance est jugé suffisant, par des **Listes rouges du Grand Est**.

Ces listes d'espèces commentées et hiérarchisées ont pour objectifs de permettre aux acteurs environnementaux de prioriser tant leurs actions de suivis et d'inventaires que leurs actions de conservation : identification des espaces à haute valeur biologique, sélection de sites à préserver, priorisation des milieux à renaturer ou orientations des mesures de gestions, choix des espèces cibles pour les suivis, etc. Elles offrent également un élément de comparaison pertinent avec les travaux similaires menés à l'échelon national ou européen, ainsi que dans les territoires limitrophes.

UNE DÉMARCHE PARTAGÉE ET OUVERTE

Le projet global est soutenu et supervisé par la DREAL Grand Est.

La fédération ODONAT Grand Est en anime la réalisation globale, assure le suivi de tous les groupes de travail, et réalise la mise en forme et la diffusion des résultats.

Pour chaque domaine d'étude taxinomique, un groupe de travail rassemble des référents (organismes ou experts spécialisés) motivés pour statuer sur les adaptations méthodologiques nécessaires, puis assurer l'animation du projet. En fin de démarche, un comité d'évaluation, constitué d'un panel très large et représentatif de l'expertise régionale, se prononce sur la catégorisation finale des espèces, et assure la rédaction ou relecture des documents de synthèse.

Chaque groupe de travail fonctionne indépendamment, à son rythme (2 à 4 ans), mais s'appuie sur une démarche unique et harmonisée, détaillée pages suivantes.

Afin de s'inscrire dans un cadre normé et en cohérence avec la méthodologie internationale Liste rouge, tous les résultats sont présentés au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ainsi qu'au Comité français de L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et doivent être validés.

Démarré dès 2020, le projet s'échelonne sur plusieurs années (2020-2026), mais assure la diffusion progressive de chaque résultat dès sa finalisation.

Enfin, parallèlement, un comité de pilotage vise à rendre compte annuellement de l'avancée des projets à un maximum d'acteurs environnementaux régionaux (administrations, collectivités, bureaux d'étude, associations, gestionnaires d'espaces naturels, etc.).

UNE LISTE DE RÉFÉRENCE ?

Il s'agit d'une liste critique et commentée de l'ensemble des taxons d'un domaine d'étude observés ou signalés (tant dans les bases de données naturalistes que dans la bibliographie) dans l'ensemble du territoire du Grand Est. Elle constitue une démarche préalable essentielle pour synthétiser l'état de connaissance de tout pan de la biodiversité régionale.

UNE LISTE ROUGE ?

Il s'agit d'une liste hiérarchisant toutes les espèces d'un domaine d'étude en fonction de leur risque d'extinction à l'échelle du territoire du Grand Est. Elle identifie ainsi les espèces autochtones les plus fragiles ou menacées. Pour chaque taxon, l'analyse est basée sur l'évaluation de l'état de conservation de la population régionale, sa tendance évolutive récente, ou encore les pressions pesant sur ses biotopes.



LES DOMAINES D'ÉTUDE

Plus d'une vingtaine de domaines faunistiques -plus ou moins vastes- sont évalués :

- Mollusques [2021-2023] 
- Amphibiens et Reptiles [2021-2023] 
- Odonates [2021-2023] 
- Mammifères [2022-2024] 
- Orthoptères et Mantoptères [2022-2024] 
- Poissons  [2021-2024]
- Oiseaux (nicheurs & hivernants) [2021-2024] 
- Crustacés Grands Branchiopodes [2022-2024]
- Papillons de jour [2022-2024] 
- Coccinelles [2022-2024] 
- Crustacés Décapodes [2022-2024]
- Bourdons [2022-2024] 
- Ephémères - Plécoptères - Trichoptères [2023-2026]
- Insectes divers (Mécoptères, Névroptères, Cigales...) [2023-2025]
- Papillons de nuit [2024-2026]
- Punaises [2024-2026]

Ce catalogue est appelé à s'étoffer au fur et à mesure des opportunités de mobiliser de nouveaux groupes d'experts régionaux.

LA LISTE ROUGE UICN

UNE LONGUE HISTOIRE

Fondée en 1948, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) rassemble des États, des organismes gouvernementaux et un large éventail d'organisations non-gouvernementales.

L'UICN établit entre autres les éléments méthodologiques qui encadrent la réalisation des Listes rouges. Ce processus vise à classer les espèces (ou les écosystèmes) en fonction de leur risque d'extinction à l'échelle d'un territoire donné. Chaque espèce est associée à une catégorie de menace dans une échelle hiérarchisée universelle, évaluée à partir d'une grille de critères universels.

Cette démarche s'est engagée dès la première édition d'une Liste rouge mondiale en 1962. Avec le temps, la méthodologie s'est normée et standardisée, puis complétée d'adaptations pour son application dans des contextes particuliers (territoires régionaux, milieu marin, domaine d'étude complexe, etc.).

L'UICN coordonne directement la réalisation de Listes rouges mondiales par le biais de son réseau d'experts, mais labellise également tous les projets menés localement dès lors que leur réalisation est jugée conforme à la méthodologie.

Dans le monde, la diversité des domaines taxinomiques évalués s'est étoffée au fur et à mesure que les connaissances scientifiques progressaient. En 2023, plus de 150 000 espèces bénéficient d'un processus d'évaluation à l'échelon mondial (près de 1 % sont éteintes, et environ 28 % sont inscrites en Liste rouge). Mais une analyse plus détaillée laisse entrevoir le chemin à parcourir, puisqu'un sixième de ces espèces ont été catégorisées **DD** (données insuffisantes) faute de connaissances. D'autre part, si tous les vertébrés bénéficient dès à présent d'une Liste rouge mondiale, des pans entiers de la diversité biologique ne sont que très partiellement connus et l'évaluation des menaces pesant sur ces taxons reste pour le moment impossible.



UNE LISTE ROUGE DANS LE DÉTAIL

Une Liste rouge constitue un état de référence des menaces évaluables, pour un pan de la biodiversité, dans un territoire donné, pour la période récente.

LE DOMAINE TAXINOMIQUE ÉTUDIÉ

Les domaines d'étude ne sont pas toujours strictement associés à la classification taxinomique. Ils dépendent plus pragmatiquement des champs d'études des experts mobilisables, lesquels recouvrent des groupes taxinomiques associés à des méthodes d'inventaire similaires et des bases de données naturalistes dédiées. Des regroupements (Rhopalocères et Zygènes, Amphibiens et Reptiles) ou des sélections (Coléoptères saproxyliques, Crustacés grands branchiopodes, Mammifères Chiroptères) sont ainsi préférés.

Néanmoins, une fois le domaine d'étude circonscrit, la Liste rouge doit analyser l'ensemble des espèces signalées dans le territoire étudié. Au choix du groupe d'experts, certains infrataxons (sous-espèces, formes, variétés...) patrimoniaux peuvent aussi être évalués de façon complémentaire.

LE TERRITOIRE ÉTUDIÉ

Il peut varier et couvrir :

- l'ensemble du globe : la Liste rouge mondiale constitue le maillon fondamental de cette stratégie, puisqu'elle identifie le risque de disparition définitif d'un taxon ou d'un écosystème.
 - une entité biogéographique bien caractérisée : Mer Méditerranée ; zone paléarctique ; arc alpin... ;
 - une entité administrative : un État, l'Europe, mais aussi des régions ou territoires plus restreints (Grand Est, Guyane, Terres australes et antarctiques françaises...).
- Pour une même espèce, les résultats seront donc différents selon l'échelon territorial étudié.

En France, le Comité français de l'UICN, créé en 1992, assure l'édition des Listes rouges françaises, ainsi que la labellisation de tous les projets régionaux ou territoriaux.

LA PÉRIODE ÉTUDIÉE

Elle couvre prioritairement la période récente, soit généralement les dix à trente dernières années avant la date de publication, selon les données mobilisables. Cette période peut être augmentée pour des espèces longévives : dans ce cas, il convient d'étudier la période représentée par trois générations.

La période de réactualisation préconisée pour une Liste rouge est de l'ordre de 10 à 20 ans.



UNE ÉCHELLE UNIVERSELLE

Toute espèce étudiée doit être hiérarchisée au sein d'une échelle universelle comportant dix catégories.



UNIQUEMENT ÉCHELON MONDIAL

Identifie les espèces définitivement éteintes, ou éteintes en conditions naturelles mais subsistant en captivité ou dans des jardins conservatoires.



UNIQUEMENT ÉCHELON LOCAL

Identifie les espèces autochtones éteintes localement.



POUR LES ESPÈCES AUTOCHTONES ET IMPLANTÉES DANS LE TERRITOIRE ÉTUDIÉ

Identifie les espèces menacées, inscrites sur Liste rouge, pour lesquelles au moins un des critères d'évaluation UICN est atteint.



Trois catégories permettent de hiérarchiser plus finement les espèces menacées, que complète la sous-catégorie CR* - *En danger critique d'extinction, présumé disparu* identifiant les espèces non revues dans la période récente mais dont la disparition reste à confirmer.



Identifie les espèces proches de un ou plusieurs des critères d'évaluation UICN (répartition restreinte, régression légère, etc.), qui pourrait être menacé rapidement sans mesure de conservation spécifique.



Identifie les espèces pour lesquelles le risque d'extinction est considéré comme faible (espèces très répandues, en augmentation, etc.)



Identifie les espèces pour lesquelles aucune catégorisation UICN n'a pas pu être définie, faute de connaissances suffisantes (potentiellement en Liste rouge).



POUR LES ESPÈCES ALLOCHTONES OU OCCASIONNELLES DANS LE TERRITOIRE ÉTUDIÉ

Espèce non catégorisée du fait de caractéristique(s) particulière(s) de sa population dans la région étudiée : espèce introduite, ou dont l'indigénat n'est pas confirmé ; espèce d'apparition récente ; espèce occasionnelle.

LES CRITÈRES DE MENACES ÉVALUÉS

L'évaluation permettant d'associer une catégorie à un taxon s'appuie en premier lieu sur une grille de critères objectifs et chiffrés définis par l'UICN.

Trois approches principales sont utilisées pour identifier une espèce menacée.

- La tendance négative de sa population pendant la période récente. Ce taux de régression peut être calculée ou estimée selon différentes approches, telles la contraction de l'aire d'occurrence, la proportion de stations disparues, le déclin du nombre de couples reproducteurs... Plus ce taux est élevé, plus la catégorie de menace sera forte.
- Le caractère restreint de son aire de présence, calculée selon deux analyses complémentaires :
 - son aire d'occupation (EOO), calculée par la surface maximale du territoire englobant tous les points d'observation de l'espèce ;
 - son aire d'occurrence (AOO), calculée en sommant la surface des mailles 2x2 km avec stations de l'espèce.
- La fragilité de sa population, principalement évaluée par un nombre d'individus matures ou de localités de présence très restreint.

Tous les calculs effectués, même s'ils atteignent un ou plusieurs des seuils UICN, ne sont néanmoins pas suffisants. Ils doivent être confrontés à une expertise collégiale. L'analyse préliminaire peut alors être estimée non significative (par ex. basée sur des connaissances trop lacunaires et jugées sous-évaluées), ou bien être soutenue ou renforcée par des évaluations complémentaires insistant sur la dégradation des habitats de l'espèce, l'absence d'interactions avec des populations limitrophes, etc.

La catégorie UICN choisie pour une espèce est obligatoirement publiée avec les critères retenus pour évaluer les menaces sur cette espèce.

POUR APPROFONDIR



LA DÉMARCHE EN GRAND EST



Les travaux sont menés par domaine taxinomique d'étude, à savoir une partie de la biodiversité faisant l'objet de méthodes d'études similaires ou très proches, peu importe le nombre de taxons concernés. Un groupe de travail regroupant des experts indépendants et des structures spécialisées, volontaires pour être moteur dans la démarche, conduisent le projet.

La constitution d'un Comité d'évaluation, élargi au panel le plus représentatif des experts régionaux (complété le cas échéant de ceux des régions limitrophes), est une étape clé de la réalisation d'une Liste rouge régionale. Ce Comité a pour mission de débattre puis de catégoriser l'ensemble des taxons selon la méthodologie UICN, à l'aune des données analysées et de l'expérience de terrain de chacun.

UNE DÉMARCHE PARTAGÉE

RASSEMBLER ET ANALYSER L'INFORMATION RÉGIONALE

LA LISTE DE RÉFÉRENCE

LE COMITÉ D'ÉVALUATION LISTE ROUGE

La concaténation du maximum de données naturalistes disponibles pour la région est une première étape indispensable.

Après leur examen critique, leur formatage puis leur concaténation, différents process permettent de réaliser des représentations cartographiques, évaluant notamment les aires d'occurrence et d'occupation, le cas échéant complétées d'analyses statistiques démontrant des tendances pour la population régionale.

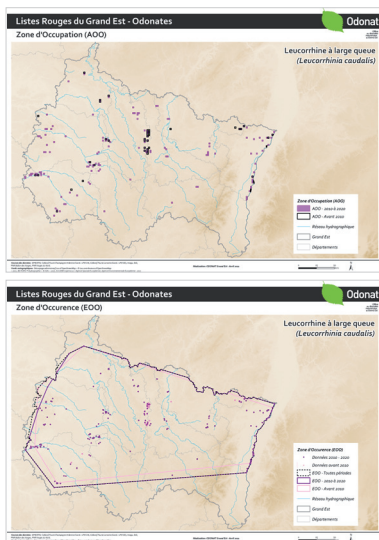
Elle vise à recenser toutes les espèces signalées en Grand Est, à savoir :

- celles confirmées par des observations jugées valides dans au moins l'un des 10 départements ;
- celles bénéficiant de mentions jugées douteuses (voire connues comme erronées) dans la bibliographie publiée ;
- le cas échéant, en particulier pour les groupes les plus méconnus, celles dont la présence est jugée très potentielle en Grand Est.

A chaque espèce sont associés différents statuts biogéographiques régionaux afin de catégoriser plus finement certaines informations, telles :

- l'autochtonie ;
- l'endémisme ;
- le statut de présence (régulièrement observé, disparu, apparitions occasionnelles ou accidentelles, etc.) ;
- l'évaluation de la rareté spatiale des stations ;
- la situation dans chaque département.

Afin de rester comparables, ces statuts biogéographiques régionaux se basent largement sur le référentiel taxinomique national TaxRef.



Chaque Liste rouge résultant des travaux de chaque Comité d'évaluation est présentée et évaluée par deux instances indépendantes :

- le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Une fois l'ensemble des réponses complémentaires apportées, et le cas échéant les modifications suggérées effectuées en retour, la Liste rouge régionale est validée (CSRPN) et labellisée (UICN).



La publication puis la mise en ligne des résultats est réalisée dans des formats homogènes (pdf ou tableur) pour tous les domaines étudiés. Ces formats harmonisés visent d'une part à une diffusion large de synthèses pédagogiques, d'autre part à faciliter les analyses globales ou transversales en permettant de compiler plusieurs (ou toutes) les listes, ou même une sélection restreinte d'espèces.

LA VALIDATION
DES RÉSULTATS
LISTE ROUGE

LES
COMPLÉMENTS
INFRARÉGIONAUX

L'ÉDITION
DES RÉSULTATS

VERS UNE
DYNAMIQUE
PERMANENTE

Du fait de la superficie importante du Grand Est et des forts contrastes existant entre les régions naturelles, le statut de présence et/ou de menaces de certains taxons peut présenter des différences notables en fonction des territoires. Les préciser est riche d'informations. La Liste de référence détaille ainsi les listes des espèces observées dans tous les territoires infrarégionaux (départements, régions naturelles, bassins). La Liste rouge régionale peut également être complétée d'une évaluation complémentaire selon la situation des espèces dans les principales régions naturelles.



Maintenir une dynamique dans la mobilisation de la connaissance naturaliste est un enjeu fort, en particulier dans des domaines d'étude les moins structurés. Le projet Listes de référence / Listes rouges vise donc aussi à générer des dynamiques de plus long terme : en impulsant les relations entre experts régionaux et entre producteurs de données, en permettant la réalisation d'autres Listes déterminantes (ZNIEFF, SAP...), ou en faisant émerger des projets de synthèse de plus grande envergure (atlas ou publications scientifiques). D'autre part, la mise à jour la plus régulière des Listes de référence reste un objectif important.



REPRÉSENTATIONS INFRARÉGIONALES

LE GRAND EST, UNE RÉGION CONTRASTÉE

La région Grand Est (5,5 millions d'habitants) couvre 57 500 km², soit près de 11 % du territoire continental de la France métropolitaine.

Si la quasi-totalité de ce territoire (plateau de Brie excepté) est inclus dans une seule zone biogéographique européenne, à savoir la zone continentale, il n'en reste pas moins que les situations locales y sont très variables.

Plus de 70 régions naturelles ont été cartographiées. Elles se caractérisent par des dominantes très diverses, tant par leur géologie, leurs reliefs, ou la variabilité de leurs micro-climats, et sont découpées par quatre bassins fluviaux principaux.

En conséquence, le façonnement de leurs paysages y est des plus contrastés. La part de la couverture forestière, la répartition et l'évolution des terres agricoles, la proportion de zones humides, ou encore celle occupée par l'artificialisation des sols et le taux de fragmentation du paysage, varient fortement d'une région naturelle à l'autre. Autant de facteurs qui influent directement sur l'évolution des habitats indispensables à la conservation des espèces, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

LA REPRÉSENTATION INFRARÉGIONALE

Afin d'offrir une représentation des contrastes - parfois très importants - qui existent au sein de l'aire de répartition régionale d'une même espèce, les résultats de la Liste rouge régionale sont présentés complétés d'une représentation des statuts infrarégionaux. La subdivision retenue retient neuf unités naturelles principales. Ce découpage se base d'abord sur leur appartenance à des unités naturelles dépassant le cadre régional (ex. le Massif du Jura). Aussi, l'éventail de leurs surfaces est hétérogène, et, pour les plus grandes unités, des contrastes internes peuvent aussi être constatés, en particulier entre les secteurs nord et sud.

Pour schématiser qu'elle soit, cette synthèse infrarégionale vise à représenter simultanément :

- la répartition de l'espèce telle qu'elle est connue aujourd'hui dans chaque infraterritoire : y est-elle implantée ? occasionnelle ? disparue ? introduite ?
- dans quels territoires infrarégionaux la population locale de l'espèce est jugée particulièrement sensible, soit parce que les stations subsistantes y sont rares ou très fragmentées, soit parce qu'un déclin accentué par rapport au constat régional y est noté.

Cette représentation se base sur une échelle symbolique dédiée, toujours associée en couleur de fond à la catégorisation UICN de la Liste rouge régionale (dès lors qu'une espèce est implantée et autochtone dans une région naturelle).

DES RÉSULTATS RÉGIONAUX

À CONTEXTUALISER

Les résultats d'une Liste rouge régionale doivent être évalués avec circonspection à l'aune de différentes perspectives temporelles ou spatiales.

- Si la période d'évaluation couvre une phase récente, se rappeler qu'elle ne témoigne pas obligatoirement d'évolutions plus anciennes, parfois nettement plus significatives. Si elle est ancienne, ne nécessiterait-elle une mise à jour ?
- Quelles mises en perspective au-delà du découpage administratif régional ? Avec les évaluations réalisées dans les régions et pays limitrophes d'une part ; au regard du contexte biogéographique plus large (en particulier celui de la zone continentale européenne) d'autre part.
- Quelles mises en perspective au sein du découpage administratif régional ? Le degré de menace régional reste une évaluation synthétique : il est rare que tous les critères de menace soient répartis de façon homogène. À l'échelon local, quel est alors l'état de conservation des sous-populations ou des principaux habitats associés aux espèces menacées ?
- Enfin, quelles sont les spécificités et les difficultés d'étude du domaine taxinomique, son niveau de connaissance régional ou global ?



POUR COMPLÉTER

L'ensemble des légendes détaillées et des symbolologies utilisées sont décrites dans le document *Légendes*.



DES ÉCHELLES D'ANALYSE EMBÔTÉES

Exemple de représentation des résultats détaillée d'une Liste rouge Grand Est, selon trois échelles territoriales

LISTE ROUGE GRAND EST (ÉVALUATION UICN)		
NOM_VERNACULAIRE	Catégorie UICN (détaillée)	Remarque évaluation Grand Est
Cistude d'Europe	NAnc	Indigénat non confirmé en Grand Est.
Trachémyle écrite	NAi	Espèce introduite, reproduction localement probable.
Lézard des souches	NT	pr. A2b Régression des habitats naturels de l'espèce, en particulier dans la partie occidentale du Grand Est.
Lézard vivipare	LC	Stations localisées en dehors des reliefs.
Couleuvre verte et jaune	LC	Espèce en limite d'aire, très localisée en Grand Est, mais relativement adaptative et ubiquiste et montrant une dynamique positive.
Couleuvre d'Esculape	DD	Espèce relativement ubiquiste mais très discrète et mal connue, avec une répartition restreinte limitée à une petite bordure méridionale de Haute-Marne.
Vipère aspic	VU	C2a(i) Régression continue de la qualité des habitats naturels de l'espèce, fragmentation et déconnexion probable des populations autochtones. Introduite en Alsace.
Vipère péliade	CR	C2a(i) Populations autochtones faibles et très fragmentées, régression des habitats naturels de l'espèce. Introduite dans le massif vosgien.

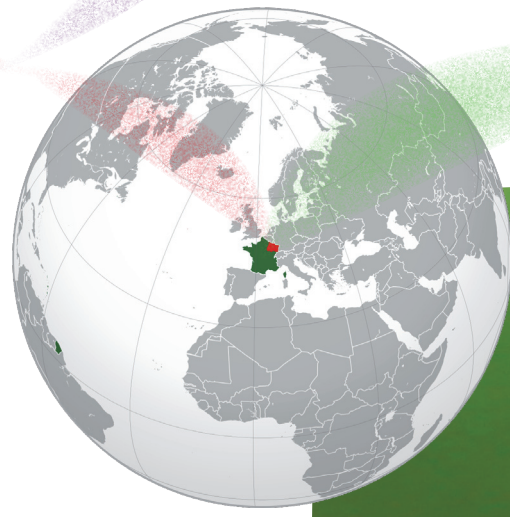
Résultats détaillés de la Liste rouge Grand Est (validée UICN)

STATUTS DE PRESENCE DANS LES PRINCIPALES REGIONS NATURELLES								
Plateau de Brie	Champagne crayeuse	Arc de la Champagne humide	Massif des Ardennes	Plateau lorrain occidental, Woëvre et reliefs pré-ardennais	Plateau lorrain oriental et Warndt	Massif des Vosges	Vallée du Rhin	Massif du Jura
-	-	-	-	o	o	o	o	-
•	•	•	•	•	•	•	•	?
•	•	•	-	•	•	•	•	•
•	⊕	•	•	•	•	•	⊕	⊕
-	?	•	-	•	•	•	-	-
-	-	-	-	•	•	o	-	-
-	•	•	-	•	•	ï	ï	?
•	•	•	•	•	-	ï	-	-

Statuts infrarégionaux dans les neuf principales régions naturelles

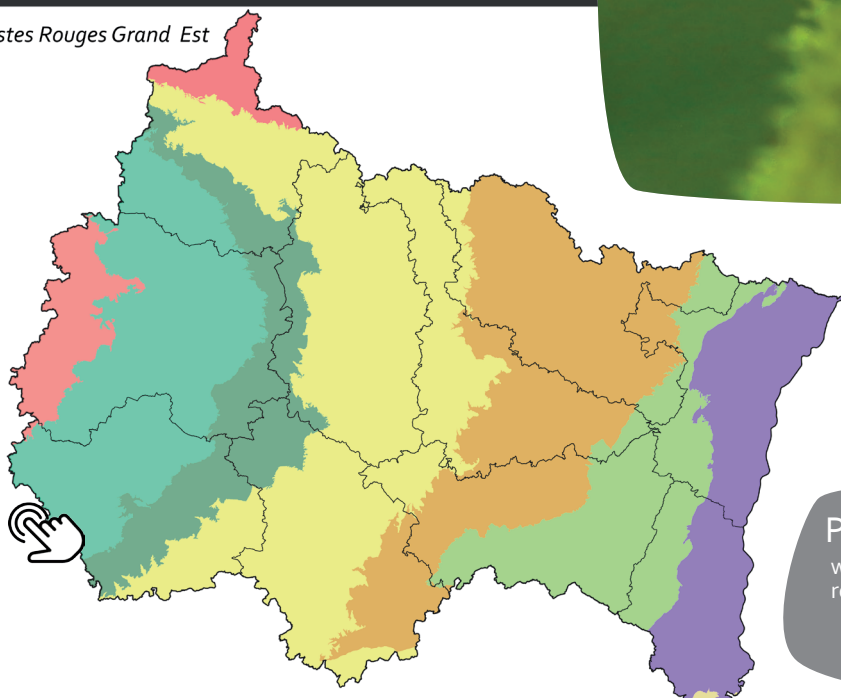
LISTES ROUGES UICN SUPRAREGIONALES		
Liste rouge France	Liste rouge Europe	Liste rouge Monde
LC	NT	NT
NA	NE	LC
NT	LC	LC
LC	LC	LC
LC	LC	LC
LC	LC	LC
LC	LC	LC
VU	LC	LC

Listes rouges (UICN) supra-régionales (France, Europe, Monde)



Régions naturelles du Grand Est

Niveau II modifié pour les Listes Rouges Grand Est



Légende

- Limites départementales
- Régions naturelles
- Le plateau de Brie
- La Champagne crayeuse
- L'arc de la Champagne humide
- Le massif des Ardennes
- Le plateau lorrain occidental, la Woëvre et les reliefs pré-ardennais
- Le plateau lorrain oriental et le Warndt
- Le massif des Vosges
- La vallée du Rhin
- Le massif du Jura

Sources: Ford cartographie, Régions naturelles du Grand Est niveau 2 modifié - Odonat Grand Est - 2018. Découpage administratif issu d'OpenStreetMap - © Les contributeurs d'OpenStreetMap - 2022

Réalisation: ODONAT Grand Est - Septembre 2023

0 20 40 km

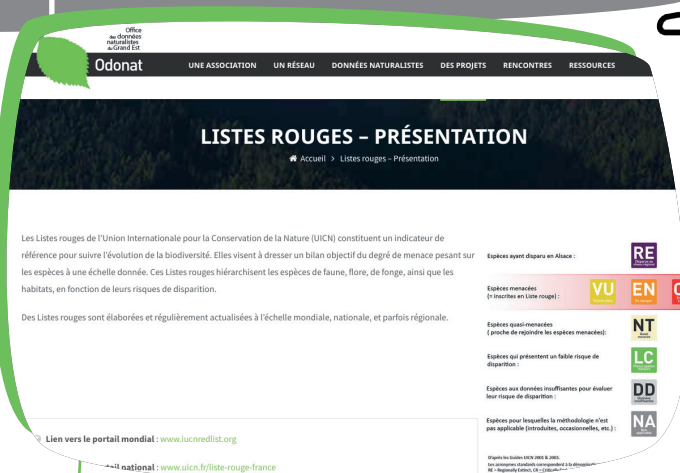


POUR APPROFONDIR

www.odonat-grandest.fr/regions-naturelles-contexte



OÙ CONSULTER ?



SITE WEB ODONAT GRAND EST [GRAND EST]

www.odonat-grandest.fr/listes-rouges

L'ensemble des Listes rouges Grand Est y sont téléchargeables. Pour chaque domaine d'étude, trois documents principaux sont disponibles :

- document de synthèse pédagogique (pdf)



présentant le domaine d'étude (biologie, niveau de connaissance, menaces) ; des encarts descriptifs pour une liste choisies d'espèces ; la Liste rouge dans son format standard UICN, et graphiques synthétiques.

- tableau récapitulatif (pdf) détaillé de la Liste rouge régionale, et graphiques synthétiques.



- tables de la Liste rouge régionale (tableur), dans les deux formats (standard UICN ; liste détaillée), et graphiques synthétiques et métadonnées



RÉFÉRENTIEL TAXREF DE L'INPN [TOUTES ÉCHELLES]

Le référentiel des espèces observées en France de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) intègre pour chaque taxon les statuts de conservation ou de protection qui lui sont associés (si disponibles).

- le moteur de recherche permet d'obtenir la fiche détaillée de chaque espèce : dans l'onglet «statuts» sont listées l'ensemble des évaluations Liste rouge disponibles <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- les résultats synthétisés, à chaque échelle, sont également téléchargeables en tables <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/acces-par-thematique/listes-rouges-espèces>

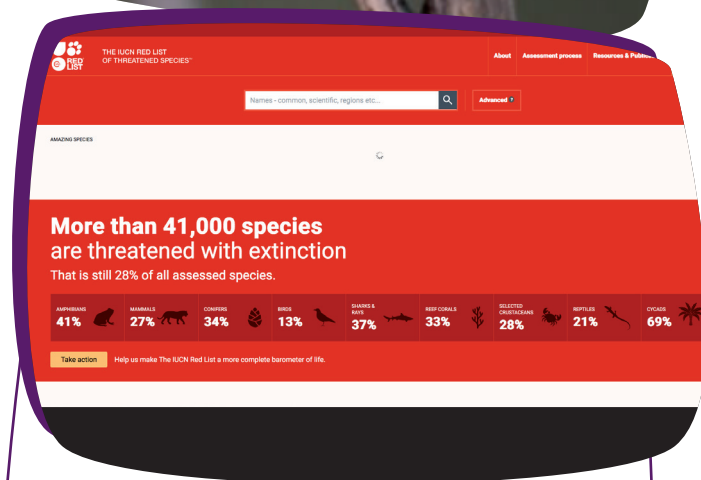




SITE UICN FRANCE [RÉGIONS, FRANCE]

Le site de l'UICN France permet (entre autres) :

- de télécharger l'ensemble des documents descriptifs pour chaque Liste rouge établie sur un territoire français (Métropole ou Outre-mer)
<https://uicn.fr/liste-rouge-france/>
- d'accéder aux sites de téléchargement de l'ensemble des Listes rouges régionales labellisées
<https://uicn.fr/etat-des-lieux-listes-rouges-regionales/>



SITE UICN MONDE [MONDE]

Ce moteur de recherche permet d'obtenir la fiche détaillée de plus de 150 000 espèces évaluées au niveau mondial, à partir de son nom scientifique ou de son nom vernaculaire anglais.

La recherche détaillée permet également d'obtenir une liste d'espèces à partir d'une sélection conjointes de critères (taxinomiques, géographiques,...)

www.iucnredlist.org

Rédaction et mise en page :
Raynald Moratin (ODONAT Grand Est)

Relecture : Dominique Orth (DREAL Grand Est)

Version : septembre 2023



Un tel projet n'est possible que parce qu'un très large éventail d'acteurs régionaux ou locaux se mobilisent. Que soient ici vivement remerciés tous ceux qui ont contribué, à leur échelle, à l'élaboration d'une ou plusieurs Listes : les techniciens dans les associations, les administrations ou les structures publiques environnementales qui ont rassemblé et validé les données naturalistes, les experts ou scientifiques qui ont donné de leur temps -le plus souvent bénévolement- pour faire vivre les groupes de travail et les comités d'évaluation, les référents en charge de la validation des résultats. Mais ces remerciements ne seraient pas complets sans ceux, sincères et chaleureux, adressés à l'ensemble de la communauté des naturalistes bénévoles, qui, en partageant leurs suivis et leurs observations, collectés saison après saison à travers les territoires du Grand Est, permettent de mieux connaître les espèces de notre région.

Le projet *Listes rouges en Grand Est* est suivi et validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et labellisé par le Comité français de L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)



Avec le soutien de

